

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°52/7.1/03-09/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 27-08-2019

Date de l'affichage : 27-08-2019

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, C. BERTINI, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. CATHALA a J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAULLET

Absent: A. JACINTO -

Secrétaire de séance : A. FOUREL

P. DEVILLE à JC CAMPOS

G. BER à R. BOUTEILLER

OBJET :

**BUDGET COMMUNE 2019
CREANCES ETEINTES**

Rapporteur : J. SOLEYROL

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en créances éteintes, suite à clôture pour insuffisance d'actif :

- Le titre 2019/756 du 25/07/2019, pour un montant de 295.00 € € (Taxe de voirie 2013 régularisation annulatif titre 383), (jugement du tribunal de commerce de Nîmes en date du 19/04/2017)
- Le titre 2019/757 du 25/07/2019, pour un montant de 708.00 € (taxe de voirie 2013 régularisation annulatif titre 382), (jugement du tribunal de commerce de Nîmes en date du 30/05/2018).
- Le titre 2018/1080 du 08/11/2018, pour un montant de 171.00 € (mise en fourrière véhicule), (jugement du tribunal de commerce de Montpellier en date du 10/11/2017)
- Le titre 2015/93 du 20/02/2015, pour un montant de 945.00 € (TLPE 2014) (jugement du Tribunal de commerce de Nîmes en date du 29/05/2019)

Les titres émis doivent faire l'objet de mandats au compte 6542 pour le motif : créances éteintes
La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :
- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYORALTY OF AIGUES MORTES' and '30220 AIGUES MORTES' around a central emblem. The signature is a cursive 'P' followed by a horizontal line.